



AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 916 chemin Archambault, lequel immeuble est situé dans la zone A-15.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser l'empiétement de tout le bâtiment accessoire dans la cour avant du bâtiment principal en respectant une marge avant minimum de 6 mètres de la ligne de rue et d'effectuer un rapprochement maximal de la limite latérale de 1 mètre.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree, ce 18 mai 2023

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 18 mai 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 mai 2023.

Pierre Rondeau

